

Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

Le présent rapport de gestion comprend les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2011, les chiffres comparatifs pour l'exercice clos le 31 mars 2010 et les notes y afférentes.

L'OCRCVM est un organisme sans but lucratif qui fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts et qui recouvre ses frais de fonctionnement auprès de plusieurs sources. La principale source constitue la cotisation des membres relativement aux activités liées à la réglementation des courtiers et à la réglementation des marchés qui est recueillie selon leur modèle de coûts respectif. Les sources secondaires de produits liées à la réglementation des courtiers sont les contributions à l'égard des prises fermes, lesquelles constituent un pourcentage de la valeur de la plupart des placements publics par voie de prises fermes du marché boursiers et du marché de titres d'emprunt au Canada, et les droits d'inscription fondés sur des ententes de partage des frais conclues auprès des commissions provinciales de valeurs mobilières. Une autre source de produits importante liée à la réglementation du marché se rapporte aux frais en matière d'information occasionnelle versés par la Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance TSX (TSX-V) pour la gestion de leurs politiques en matière d'information occasionnelle.

L'OCRCVM a développé deux propositions de modèles de coûts au cours du dernier exercice, soit un modèle relatif aux activités liées à la réglementation des courtiers et l'autre relatif aux activités liées à la réglementation des marchés, et a soumis ces deux modèles aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») aux fins d'approbation. Si les deux modèles sont approuvés, notre objectif serait de les mettre en œuvre pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2012. Comme l'OCRCVM fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts, il est prévu que la mise en œuvre des deux modèles de coûts aura une incidence minimale sur les produits.

Informations financières abrégées

Fonds non grevé d'affectations

(en milliers de dollars)	Exercice 2011	Exercice 2010	Écart	Écart
			\$	%
Fonds non grevé d'affectations				
Produits				
Réglementation des courtiers				
Cotisations des membres	40 598 \$	38 846 \$	1 752 \$	5 %
Contributions à l'égard des prises fermes	8 122	8 404	(282)	(3)%
Droits d'inscription	2 371	2 381	(10)	0 %
Droits d'entrée	270	160	110	69 %
	51 361	49 791	1 570	3 %
Réglementation du marché				
Application des RUIM	25 435	23 074	2 361	10 %
Présentation de l'information en temps opportun	3 378	3 260	118	4 %
	28 813	26 334	2 479	10 %
Autres produits				
Intérêts	294	66	228	345 %
Divers	10	326	(316)	(97)%
	304	392	(88)	(22)%
Total des produits du fonds non grevé d'affectations	80 478	76 517	3 961	5 %
Charges du fonds non grevé d'affectations				
Frais de fonctionnement attribuables à				
la réglementation des courtiers	51 004	48 591	2 413	5 %
Frais de fonctionnement attribuables à				
la réglementation du marché	26 398	24 150	2 248	9 %
	77 402	72 741	4 661	6 %
Excédent des produits par rapport aux charges				
 du fonds non grevé d'affectations	3 076 \$	3 776 \$	(700)\$	(19)%

Produits

Les produits du fonds non grevé d'affectations de l'exercice se sont chiffrés à 80 478 \$. Cette hausse de 3 961 \$ (5 %) par rapport à 76 517 \$ en 2010 découle principalement de la majoration des cotisations des membres et des droits RUIM des activités liées à la réglementation des courtiers. Les cotisations des membres et les droits RUIM représentent environ 82 % de la totalité des produits de l'OCRCVM. Comme l'OCRCVM fonctionne suivant un principe de recouvrement des coûts, ces cotisations et droits sont directement liés aux frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers et des marchés, lesquels ont augmenté 5 % et 9 %, respectivement.

Les cotisations des membres attribuables à la réglementation des courtiers sont fondées sur des budgets approuvés et sont diminuées par d'autres sources de produits qui comprennent les contributions à l'égard des prises fermes, les droits d'inscription et les droits d'entrée. De plus, tout surplus ou déficit provenant de l'exercice précédent peut également avoir une incidence sur les cotisations des membres. Les cotisations des membres ont totalisé 40 598 \$, soit une augmentation de 1 752 \$ (5 %) par rapport à 38 846 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation découle essentiellement de la hausse des frais de fonctionnement prévus au budget qui a été contrebalancée par l'application d'un excédent de 3 000 \$ de l'exercice précédent, réduisant ainsi l'incidence liée à l'augmentation des frais.

Les contributions à l'égard des prises fermes se sont établies à 8 122 \$, soit une baisse de 282 \$ (3 %) par rapport à 8 404 \$ en 2010. Elles n'ont pas été aussi solides qu'au cours de l'exercice précédent en raison du volume moindre de placements d'importance ayant eu lieu en 2011 comparativement à 2010.

Les droits d'inscription de 2011 sont demeurés essentiellement les mêmes comparativement à l'exercice précédent.

Pour l'exercice, les droits d'entrée se sont élevés à 270 \$, soit 160 \$ (69 %) de plus qu'au cours de l'exercice précédent en raison de la hausse des nouvelles demandes d'un exercice à l'autre.

Les droits RUIM attribuables à la réglementation des marchés sont également fondés sur des budgets approuvés et sont réduits par les produits liés à la présentation de l'information en temps opportun. Tout comme pour la division de la réglementation des courtiers, tout surplus ou déficit provenant de l'exercice précédent aura une incidence sur les droits. Au cours de l'exercice, les droits RUIM ont totalisé 25 435 \$, soit une augmentation de 2 361 \$ (10 %) par rapport à 23 074 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation découle de la hausse des frais de fonctionnement qui a été contrebalancée par l'utilisation d'un excédent de 1 200 \$ de l'exercice précédent.

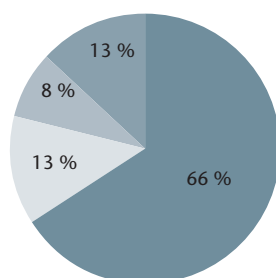
Les produits liés à la présentation de l'information en temps opportun ont atteint 3 378 \$ pour l'exercice, ce qui correspond à une hausse de 118 \$ (4 %) par rapport à l'exercice précédent en raison de la réception, en 2011, de crédits provenant de l'exercice précédent.

Pour l'exercice, les intérêts créditeurs se sont chiffrés à 294 \$ en hausse de 345 % par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des taux d'intérêt. La politique de placement de l'OCRCVM se concentre sur la conservation du capital et les placements à cet égard se limitent aux obligations gouvernementales fédérales et provinciales à court terme et aux papiers bancaires de catégorie A provenant de banques à charte canadienne.

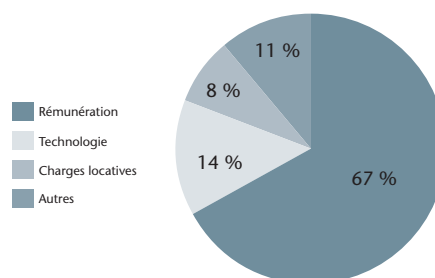
Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement de l'OCRCVM comprennent quatre catégories principales.

Frais de fonctionnement de l'exercice 2011



Frais de fonctionnement de l'exercice 2010



Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

Les principales catégories, soit la rémunération, la technologie et les charges locatives, représentent environ 90 % des frais de fonctionnement de l'OCRCVM. Afin de faciliter l'attribution adéquate, les coûts directs sont répartis entre les activités liées à la réglementation des courtiers et celles liées à la réglementation des marchés, et les coûts indirects sont ventilés selon un modèle de répartition des coûts fondé sur les coûts directs ou sur le dénombrement des effectifs.

(en milliers de dollars)	Exercice 2011	Exercice 2010	Écart	Écart
	Actual	Actual	\$	%
Charges attribuables au fonds non grevé d'affectations				
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers	51 004 \$	48 591 \$	2 413 \$	5 %
Frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés	26 398	24 150	2 248	9 %
	77 402 \$	72 741 \$	4 661 \$	6 %

Les frais attribuables à la réglementation des courtiers se sont établis à 51 004 \$, en hausse de 2 413 \$ (5 %) par rapport à l'exercice précédent en raison de l'accroissement de la main-d'œuvre, des charges salariales et de l'incidence de la taxe de vente harmonisée (TVH). Cette taxe a majoré de 8 % les frais non compensatoires au cours des neuf derniers mois de l'exercice comparativement à l'exercice précédent. De plus, étant donné que les cotisations des membres sont exonérées de la TVH, le crédit d'impôt correspondant visant à réduire la TVH sur les coûts n'a pas donné la diminution attendue, ce qui a accentué l'incidence de la TVH.

Les frais attribuables aux activités de réglementation du marché ont grimpé de 2 248 \$ (9 %) par rapport à l'exercice précédent, s'établissant à 26 398 \$. En mai 2010, l'OCRCVM a introduit un second système de surveillance, soit le système d'enrichissement des technologies de surveillance (STEP), aux fins de surveillance intermarchés et de gestion de volumes accrus. Par conséquent, les frais engagés liés à la technologie ont été plus élevés. Cette augmentation a toutefois été partiellement contrebalancée par les coûts moindres du premier système de surveillance, SMARS, puisque les flux de données et le matériel utilisés auparavant par ce système sont devenus redondants ou ont été transférés au système STEP. L'accroissement de la main-d'œuvre et des charges salariales découlant de la mise en place du système STEP ont occasionné une hausse des frais de rémunération de la division de la réglementation du marché. L'incidence de la TVH sur les frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des marchés a été moindre que pour les frais de fonctionnement attribuables à la réglementation des courtiers étant donné que les droits RUIIM sont imposables; par conséquent, un crédit d'impôt a pu être utilisé, réduisant ainsi les frais admissibles relatifs à la TVH à un niveau inférieur à ce qu'ils étaient avant la mise en œuvre de la TVH.

Excédent des produits par rapport aux charges du fonds non grevé d'affectations

Au cours de l'exercice 2011, les produits ont dépassé les charges de 3 076 \$ pour porter le solde du fonds non grevé d'affectations à 34 871 \$, comparativement à un solde d'ouverture de 29 107 \$. L'excédent de l'exercice précédent a été de 3 776 \$, ce qui représente une diminution de 700 \$ (19 %). Selon la politique interne, l'OCRCVM doit maintenir l'équivalent de trois mois de frais de fonctionnement à titre de solde minimal du fonds. Voici les usages possibles de tout surplus : projets d'immobilisations futurs, financement de régimes de retraite et consolidation des établissements de Toronto.

Fonds grevé d'affectations externes

Les produits du fonds se composent des amendes, des pénalités et des restitutions de profits perçues qui sont déterminées par les formations d'instruction de l'OCRCVM à l'égard des membres ainsi que des cotisations des nouveaux membres (droits d'entrée et intérêts).

En vertu de l'ordonnance de reconnaissance de l'OCRCVM, le fonds est grevé d'affectations provenant des commissions provinciales en valeurs mobilières relativement à ses dépenses admissibles. Celles-ci comprennent :

- les dépenses en immobilisations non récurrentes pour répondre aux nouveaux problèmes en matière de réglementation découlant de la conjoncture économique changeante et directement liées à la protection des investisseurs et à l'intégrité du marché financiers;
- la formation des participants des marchés et du public sur les questions financières, questions d'investissement, de fonctionnement ou de réglementation du marché des valeurs mobilières ou sur la recherche relative à ces questions;

- les dons à des organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt, pour la protection et l'éducation des investisseurs;
- les coûts liés à la gestion de la formation d'instruction de l'OCRCVM.

Le total des produits pour l'exercice s'est chiffré à 1 975 \$, contre 1 130 \$ pour 2010. Cette hausse de 845 \$ (75 %) s'explique essentiellement par un accroissement des amendes de 706 \$ (89 %), qui sont passées de 790 \$ à 1 496 \$. Les produits liés aux amendes ont augmenté au cours de l'exercice en raison du nombre accru d'audiences disciplinaires terminées pour lesquelles les amendes ont été imposées et perçues. L'OCRCVM s'efforce de percevoir toutes les amendes imposées par les formations d'instruction; ses capacités à recouvrer les sommes auprès d'anciens membres sont toutefois extrêmement limitées dans la plupart des provinces. L'OCRCVM tente toujours d'améliorer sa capacité à percevoir les amendes.

Les charges liées aux formations d'instruction sont passées de 1 798 \$ à 1 715 \$, ce qui représente une diminution de 83 \$ (5 %) qui découle de la complexité des audiences qui ont eu lieu au cours de l'exercice précédent. Voici les principales autres dépenses admissibles : une cotisation de 743 \$ à la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (la « Fondation »), ce qui porte le total des cotisations au programme à 2 855 \$, y compris les cotisations provenant des anciens organismes; une cotisation de 281 \$ pour les innovations dans le développement social et le développement des entreprises (*Social and Enterprise Development*); des frais de 265 \$ liés au projet de réécriture du manuel de réglementation de l'OCRCVM; et des initiatives de 261 \$ concernant la formation des membres. Les dépenses liées à d'autres projets se sont chiffrées à 407 \$. Ainsi, le total des dépenses de l'exercice a atteint 3 672 \$, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2 816 \$ pour l'exercice précédent.

Le déficit de l'exercice s'élève à 1 697 \$, en hausse de 11 \$ (0,7 %) par rapport au déficit de 1 686 \$ de l'exercice précédent. Les projets d'immobilisations financés à même le fonds au cours de l'exercice totalisent 2 147 \$, principalement à l'égard du système de surveillance des marchés STEP. Le déficit et les dépenses en immobilisations ont fait passer le solde du fonds de 27 532 \$ à 23 516 \$ à la fin de l'exercice. L'OCRCVM a instauré une politique visant à s'assurer que les frais liés aux formations d'instruction sont maintenus.

Fonds du PCAC grevé d'affectations externes

Les activités liées à ce fonds se sont limitées à une hausse des intérêts de 214 \$, intérêts qui sont passés de 12 \$ pour l'exercice précédent à 226 \$. Les placements sont régis par la politique de placement de l'OCRCVM. Le solde du fonds atteint donc 32 488 \$ par rapport au solde d'ouverture de 32 262 \$. L'OCRCVM attend la diffusion d'une décision d'un panel de la CVMO avant de procéder à la distribution de ces sommes conformément à une entente antérieure avec la CVMO.

Fonds pour le regroupement

Ce fonds a été établi afin de soutenir le regroupement de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et des Services de réglementation du marché inc. et la seule activité de ce fonds pour l'exercice considéré se rapporte à des honoraires juridiques relatifs aux règles unifiées de mise en application et au développement d'une proposition d'un modèle de coûts intégrés, ce dernier conformément aux ordonnances de reconnaissance de l'OCRCVM. Le solde de clôture de l'exercice 2011 s'élève à 16 \$.

Situation de trésorerie et sources de financement

À la fin de l'exercice 2011, l'OCRCVM présentait un surplus consolidé de 102 572 \$, en hausse de 2 019 \$ par rapport à 100 553 \$ pour l'exercice précédent, ce qui inclut le fonds des immobilisations, le fonds non grevé d'affectations, le fonds grevé d'affectations externes, le fonds du PCAC grevé d'affectations externes et le fonds pour le regroupement.

Au cours de l'exercice, l'OCRCVM a investi 3 282 \$ en immobilisations relativement à la finalisation de la première étape du système de surveillance des marchés STEP, à des améliorations et à la refonte du site Web, à une mise à jour annuelle des ordinateurs personnels et des ordinateurs portatifs et à un système de ressources humaines.

L'OCRCVM maintient le solde du fonds non grevé d'affectations à un niveau correspondant approximativement à trois mois de frais de fonctionnement en vertu d'une directive interne. Le solde s'élève à 34 871 \$, en hausse de 5 764 \$ depuis le solde d'ouverture, dont un excédent de 12 387 \$ après avoir tenu compte des dépenses prévues pour l'exercice 2012, soit 4 379 \$ pour la réglementation des courtiers et 8 008 \$ pour la réglementation des marchés. Ce surplus peut notamment être utilisé pour réduire les cotisations, financer les régimes de retraite, des projets d'immobilisations futurs ou des travaux de construction ainsi que pour consolider les installations de bureau de Toronto.

Rapport de gestion

(en milliers de dollars)

Engagements

À la fin de l'exercice, le total des loyers minimaux de l'OCRCVM atteignait 29 801 \$ en excluant la TPS/TVH et les frais d'occupation et après déduction des recouvrements prévus auprès d'autres parties aux termes de baux à long terme venant à échéance à diverses dates jusqu'au 18 février 2024. Il s'agit d'une augmentation par rapport au montant de 13 743 \$ de l'exercice précédent, en raison de la location de locaux additionnels aux fins de la consolidation des bureaux de Toronto et de la prolongation de la durée du bail de huit ans.

Après la fin de l'exercice, l'Organisme s'est doté d'une facilité de crédit auprès d'une institution financière canadienne visant le financement de la consolidation des bureaux de Toronto.

Les obligations de l'Organisme en vertu d'ententes de service relativement à la technologie de l'information et à d'autres services administratifs avec le Groupe TMX Inc. venant à échéance en mai 2014 s'élèvent à 13 520 \$, comparativement à 22 523 \$ pour l'exercice précédent.

Après la fin de l'exercice, l'OCRCVM a entamé des discussions avec le Groupe TMX à l'égard de l'utilisation de la plateforme de surveillance des marchés STEP pour surveiller les marchés de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de croissance TSX (TSX-V). Parallèlement à ces discussions, l'OCRCVM et le Groupe TMX discutent d'une résiliation anticipée des ententes de service, y compris de frais potentiels liés à cette résiliation anticipée payables par l'OCRCVM.

L'Organisme parraine le Fonds canadien de protection des épargnants (« FCPE ») qui a été établi afin de protéger les clients qui ont subi des pertes financières en raison de l'insolvabilité d'un courtier membre de l'OCRCVM. L'OCRCVM a donné une garantie de 100 millions de dollars à l'égard de lignes de crédit bancaire du FCPE. Au 31 mars 2011, le FCPE n'avait prélevé aucun montant de ces lignes de crédit. Tout montant prélevé de la garantie serait évalué par rapport aux sociétés membres. Afin de satisfaire à ses éventuelles obligations financières, le FCPE a les ressources suivantes à sa disposition : i) un solde de fonds pour éventualités en caisse de 381 millions de dollars au 31 décembre 2010 (359 millions de dollars en 2009); et ii) des lignes de crédit totalisant 100 millions de dollars (100 millions de dollars en 2009) provenant de deux banques à charte canadiennes, tel qu'il a été mentionné ci-dessus.

L'Organisme a accepté de mettre sur pied la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (la « Fondation »). L'Organisme s'est engagé à financer la Fondation sur une période de trois ans jusqu'à concurrence de 3 750 \$. Au 31 mars 2011, le solde de l'engagement s'élevait à 897 \$. De plus, l'Organisme s'est engagé à financer le programme « Funny Money » de la Fondation pour l'éducation des investisseurs jusqu'à concurrence de 558 \$. Au 31 mars 2011, le solde de l'engagement s'élevait à 216 \$. L'Organisme s'est également engagé à financer le CRC du marché financiers (Capital Markets CRC) pour les travaux de recherche jusqu'à concurrence de 450 \$. Au 31 mars 2011, le solde de l'engagement s'élevait à 150 \$.

Modifications comptables futures

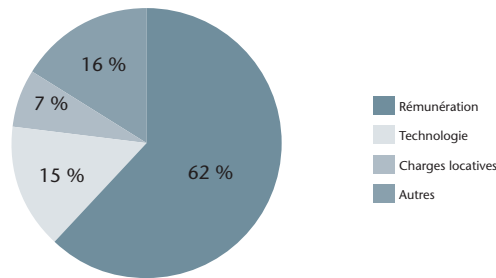
Le 31 décembre 2010, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié la Partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif* (« normes comptables pour les OSBL »). Les normes sont en vigueur pour les états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Les normes s'appliquent à tous les organismes sans but lucratif. Les organismes sans but lucratif ont toujours l'option d'adopter les normes internationales d'information financière. L'adoption anticipée est permise. L'OCRCVM a choisi d'adopter la Partie III – Normes comptables pour les OSBL.

Perspectives

Les frais de fonctionnement du prochain exercice devraient atteindre 89 935 \$, dictés par les exigences supplémentaires en matière de ressources humaines en réponse aux demandes croissantes de mandats de réglementation de l'OCRCVM. Ces demandes comprennent l'expansion du processus de résolution des plaintes et un plus grand nombre d'examen de succursales relativement à la conformité. L'Organisme se dotera de main-d'œuvre supplémentaire en technologie de l'information afin d'offrir de meilleures conditions en matière de capacité opérationnelle, d'infrastructure et de mise à l'essai sur le marché.

Le budget de l'OCRCVM pour l'exercice 2012 a été établi selon l'hypothèse que l'OCRCVM étende ses capacités à la division de la réglementation des courtiers, relativement à la conformité de la conduite des affaires et à la gestion des plaintes, et à la division de la réglementation des marchés, relativement à l'amélioration du système STEP.

Frais de fonctionnement prévus de l'exercice 2012



Parmi les nouveaux projets et programmes qui seront lancés au cours du prochain exercice figurent des examens réglementaires sur des aspects précis liés à la conformité et des programmes de conformité mis à jour concernant de nouveaux produits et pratiques des cabinets membres. L'OCRCVM prévoit prendre part à des études spéciales sur de nouveaux problèmes réglementaires. Afin d'être plus efficace, l'OCRCVM planifie automatiser les examens de conformité d'un seul problème. De la main-d'œuvre supplémentaire devrait aussi s'ajouter afin d'améliorer le processus de gestion des plaintes. L'accent sera également porté sur les problèmes liés aux investisseurs plus âgés. L'OCRCVM mettra en place un programme de formation à l'échelle de l'Organisme destiné à standardiser la formation donnée aux gestionnaires et qui sera également concentré sur la formation pertinente propre à chaque fonction.

L'OCRCVM a prolongé la durée de son bail actuel et s'est doté d'une plus grande superficie en vue de la consolidation des bureaux de Toronto qui aura lieu au cours du prochain exercice. Toujours au cours du prochain exercice, l'Organisme migrera à la technologie téléphonique VoIP qui facilitera les communications entre toutes ses installations. Sera également au programme l'amélioration de l'architecture du système STEP afin d'accroître la capacité de traitement et de stockage à un niveau permettant un milliard de messages par jour. En outre, l'infrastructure TI et les centres de données seront simplifiés et mis à jour afin d'offrir un meilleur support.

En raison de ces objectifs, les cotisations des membres de l'exercice 2012 devaient être majorées de 12 % pour les activités de réglementation des courtiers et de 8 % pour les activités de réglementation des marchés comparativement aux cotisations de l'exercice 2011, lesquelles ont été subventionnées grâce à un surplus de l'exercice précédent de 3 000 \$ pour la réglementation des courtiers et de 1 200 \$ pour la réglementation des marchés. Si l'on ne tient pas compte des subventions, l'augmentation des cotisations par rapport à celles 2011 se chiffrerait respectivement à 6 % et à 3 % pour la réglementation des courtiers et des marchés. Suivant l'adoption du budget, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation d'un surplus de 780 \$ provenant de l'exercice 2011 afin de réduire l'augmentation des cotisations pour la division de la réglementation des courtiers de 4 % sur une base postsubvention. Le conseil d'administration a également approuvé l'utilisation de 2,092 millions de dollars tirés du surplus provenant de la réglementation des courtiers dans le but de réduire les cotisations de 4,5 % sur une base postsubvention. Le remboursement du surplus de l'exercice 2011 porte le total des remboursements aux membres, sous la forme de réduction des cotisations, à près de 10 millions de dollars depuis la création de l'OCRCVM en 2008.

La division de la réglementation des marchés de l'OCRCVM a terminé l'exercice 2011 avec un surplus. Les usages possibles de ce surplus comprennent notamment le financement d'un régime de retraite, des projets d'immobilisations futurs et la construction d'installations à Toronto.